

Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 9 décembre 2025**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot, situé au 2270, avenue Mailhot, à Saint-Hyacinthe, J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bélanger, Joël,
Benoit, Ariane
Bourgeois, Elen,
Brennan, Stéphane, (visioconférence)
Caron-Bolduc, Colin,
Chaput, Pierre-Luc,
Choinière, Michel,

Hébert, Nicolas,
Laforest, Hélène,
Laperle, Caroline,
Loranger, Amélie,
Lussier, Philippe,
Malenfant, Daniel.

Avait avisé de son absence, madame :

Gélinas, Maryse.

Est absent, monsieur :

Soumare, Abdourahaman.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Brisebois, Patrice, directeur général par intérim,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
Soumis, Jean-François, directeur général adjoint,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe.

Sont invitées, mesdames :

Arbour, Yanik, directrice des Services éducatifs en formation professionnelle et de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe,
Bouchard, Marie France, directrice du Service des ressources éducatives,
Lemieux-Samson, Geneviève, directrice du Service des ressources humaines,
Messier, Jenny, directrice par intérim du Service des ressources matérielles.

Est aussi invitée, madame :

Gervais, Caroline, protectrice régionale de l'élève (visioconférence).

Ouverture de la séance

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance, à 19 h 36.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Adoption de l'ordre du jour

M^{me} Caroline Laperle propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

CA-25-12-337

Approbation de participation en visioconférence

À la suite de la demande déposée en ce sens, M. Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu d'autoriser M. Stéphane Brennan à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

CA-25-12-338

Démission d'un membre du conseil d'administration

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, informe les membres de la démission de M. Jean-François Soumis, à titre de membre cadre participant sans droit de vote, compte tenu du fait qu'il a été nommé directeur général adjoint dans le cadre d'un mandat temporaire, et ce, à compter du 14 novembre 2025.

Présentation du rapport annuel des activités de la protectrice régionale de l'élève

M^{me} Caroline Gervais, protectrice régionale de l'élève, présente son rapport annuel des activités 2024-2025.

M^{me} Caroline Laperle quitte la séance à 19 h 58.

M^{me} Elen Bourgeois quitte la séance à 20 h.

M^{me} Elen Bourgeois rejoint la séance à 20 h 02.

M^{me} Caroline Laperle rejoint la séance à 20 h 04.

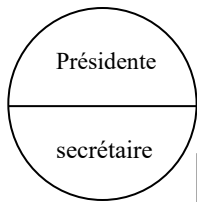
M^{me} Caroline Gervais quitte la rencontre suite à sa présentation.

Bloc de résolutions et de reddition de comptes

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2025 et de prendre acte des rapports de reddition de comptes suivants :

CA-25-12-339

- Composition des comités statutaires;
- Liste des organismes affiliés;
- Rapport annuel sur les congés de maladie du personnel;
- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modification de plus de 10 % du montant initial d'un contrat;
- Rapport annuel sur le nombre d'élèves en équivalent temps plein à la formation professionnelle;
- Désignation d'une représentante pour le dossier de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);



Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Politique 219 – Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

- CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la politique et des critères d'admission est nécessaire afin d'actualiser le processus pour la prochaine année scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion ainsi que par les membres du comité de parents sont favorables aux retraits, aux ajouts et modifications proposés;

CA-25-12-340

M^{me} Hélène Laforest propose et il est unanimement résolu d'adopter les modifications à la Politique 219 - *Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe*, telles que proposées, pour l'année scolaire 2026-2027.

Placement de la clientèle en adaptation scolaire dans la région d'Acton

- CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-André est au maximum de sa capacité et doit accueillir davantage d'élèves de son secteur;
- CONSIDÉRANT QUE les élèves constituant la clientèle ESI proviennent de l'ensemble du territoire de la région d'Acton;
- CONSIDÉRANT QUE la clientèle ESI peut être déplacée pour libérer des locaux dont la superficie permet d'accueillir des groupes réguliers, contrairement aux locaux de la clientèle COM;
- CONSIDÉRANT QUE ces changements visent à permettre aux élèves du secteur de l'école Saint-André de fréquenter leur école de secteur tout en continuant à offrir des services de qualité à la clientèle ESI de la région;
- CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Jean-Baptiste dispose de quatre locaux disponibles;
- CONSIDÉRANT QUE le secteur de l'école Saint-Jean-Baptiste vit une certaine décroissance, malgré les projets de développements domiciliaires;
- CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les équipes-écoles, les conseils d'établissements, le comité consultatif pour

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

l'organisation des services aux élèves HDAA et le syndicat des enseignants sont majoritairement en faveur du même scénario;

M^{me} Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu d'adopter le déplacement de la clientèle ESI de l'école Saint-André vers l'école Saint-Jean-Baptiste, et ce, dès la rentrée 2026-2027, et de mandater la direction responsable de l'organisation scolaire afin de procéder une consultation publique permettant, dans un deuxième temps, pour la rentrée 2027-2028, de revoir le découpage de la région d'Acton.

CA-25-12-341

Cession de terrain pour la reconstruction et l'agrandissement de l'école des Passereaux

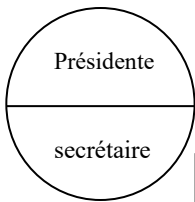
CONSIDÉRANT QUE l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige une municipalité locale, si le secteur identifié à la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire est compris dans son territoire, à céder à titre gratuit un immeuble correspondant aux critères énoncés par ladite planification, et ce, dans un délai de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe a récemment fait l'acquisition du terrain de l'église Saint-Joseph et du presbytère qui occupent le lot numéro 6 529 698 (885, rue Saint-Pierre Ouest), dans le but précis de le céder au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) pour permettre la construction de la nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe promet de céder gratuitement au CSSSH le lot numéro 6 529 698 du Cadastre du Québec, portant l'adresse civique 885, rue Saint-Pierre Ouest, ayant une superficie de 11 077,70 mètres carrés, conditionnelle à la construction par le CSSSH d'une nouvelle école primaire de 28 classes, qui constituera la nouvelle école des Passereaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe s'engage à démolir les bâtiments de l'église Saint-Joseph et le presbytère adjacent ainsi qu'à procéder à la décontamination des sols sur le lot numéro 6 529 698 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CSSSH est déjà propriétaire des lots adjacents portant les numéros 1 297 524, 6 529 699 et 6 529 700 (16 350 avenue Jodoin) qui sont vacants et du



Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

lot adjacent numéro 1 297 525 (855 rue Saint-Pierre Ouest), où se trouve présentement le pavillon Maurice-Jodoin de l'école des Passereaux;

CONSIDÉRANT QU' une servitude temporaire de 4 mètres de largeur devra être publiée en faveur de la Ville de Saint-Hyacinthe sur le lot à céder au CSSSH et sur les lots numéros 1 297 524 et 6 529 699, appartenant déjà au CSSSH, pour une conduite d'aqueduc située en bordure de l'avenue Jodoin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe prévoit refaire cette portion du réseau d'aqueduc en déplaçant la conduite dans l'emprise de l'avenue Jodoin, de sorte que seule une servitude temporaire est requise pour la conduite d'aqueduc existante, laquelle servitude pourra être retirée après les travaux de déplacement de cette conduite;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 272.15 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSSH s'engage à céder gratuitement le lot numéro 6 529 698 du Cadastre du Québec à la Ville de Saint-Hyacinthe s'il souhaite s'en départir à la suite de la signature de l'acte notarié;

CA-25-12-342

M. Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu d'autoriser M. Patrice Brisebois, directeur général par intérim, ou son successeur, à signer les documents relatifs à cette cession de terrain de même que les documents nécessaires à la réception et à l'octroi des servitudes prévues à la promesse d'échange.

Présentation du rapport annuel 2024-2025

M. Patrice Brisebois, directeur général par intérim, présente le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Rapport du directeur général par intérim

M. Patrice Brisebois, directeur général par intérim, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration. Il invite M. Jean-François Soumis à adresser quelques mots aux membres du conseil d'administration à la suite de sa nomination à titre de directeur général adjoint dans le cadre d'un mandat temporaire.

Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

Secrétaire

Levée de la séance

Avant de lever la séance, M^{me} Elen Bourgeois, présidente, transmet ses meilleurs vœux du temps des Fêtes à l'ensemble des membres.

M^{me} Caroline Laperle propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance, à 20 h 36.

CA-25-12-343

Présidente

Secrétaire générale